Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260917-03092026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-huit août deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 6 impasse de la fonderie, pôle socioculturel La Grange, salle Le champ libre, à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE

Absente excusée :

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT, donne pouvoir à M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Delphine RIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h27, après la visite du nouveau pôle socioculturel, sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260917-03092026-DE

OBJET N° 03-09-2026 : Mise à jour du règlement des cimetières

Rapporteur : *M. Gwenole Mell*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-7 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de funérailles et de lieux de sépulture ;

Vu le Code civil ;

Vu le règlement municipal des cimetières de Hédé et de Bazouges-sous-Hédé actuellement en vigueur ;

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la police des cimetières et de veiller au maintien du bon ordre, de la décence, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique dans ces lieux ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement municipal des cimetières afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, des pratiques funéraires et des besoins de gestion des cimetières communaux ;

Considérant le travail de relecture et d'analyse réalisé sur le règlement existant, notamment au regard des observations et propositions formulées par la société Gescime ;

Considérant que cette relecture a conduit à apporter plusieurs modifications et précisions au règlement, portant notamment sur les modalités d'attribution et d'utilisation des concessions, les règles applicables aux inhumations et exhumations, les dispositions relatives aux travaux et monuments funéraires, ainsi qu'à l'entretien et à la gestion des espaces cinéraires ;

Considérant que certaines dispositions proposées ont également été adaptées ou complétées afin de tenir compte des choix propres à la commune et de préciser les règles applicables dans les cimetières de Hédé et de Bazouges-sous-Hédé ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre connaissance des modifications apportées au sein du règlement en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la modification du règlement des cimetières
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de cet acte.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le 2 octobre 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL